



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/858

Le 2 février 2018

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)

- Adoption de 3 nouvelles Recommandations UIT-R et de 9 Recommandations UIT-R révisées et approbation simultanée par correspondance de ces textes, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative CACE/845 datée du 30 novembre 2017, 3 projets de nouvelle Recommandation UIT-R et 9 projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 30 janvier 2018.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FRANCIS RANCY', is located below the text.

François Rancy
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R F.2113-0

Doc. 5/79

Caractéristiques et objectifs de qualité en matière d'erreur et de disponibilité des liaisons radioélectriques point à point réelles en mode paquet

Recommandation UIT-R M.2114-0

Doc. 5/83

Caractéristiques techniques et opérationnelles et critères de protection des systèmes du service mobile aéronautique dans les bandes de fréquences 22,5-23,6 GHz et 25,25-27,5 GHz

Recommandation UIT-R M. 2115-0

Doc. 5/84

Caractéristiques techniques et opérationnelles et critères de protection des systèmes mobiles aéronautiques fonctionnant dans la gamme de fréquences 45,5-47 GHz

Recommandation UIT-R M.2012-3

Doc. 5/62

Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales évoluées (IMT évoluées)

Recommandation UIT-R M.2003-2

Doc. 5/67

Systèmes hertziens à plusieurs gigabits fonctionnant au voisinage de 60 GHz

Recommandation UIT-R M.2057-1

Doc. 5/68(Rév.1)

Caractéristiques des systèmes radar pour automobiles fonctionnant dans la bande de fréquences 76-81 GHz pour les applications des systèmes de transport intelligents

Recommandation UIT-R M.1640-1

Doc. 5/69

Caractéristiques et critères de protection s'appliquant aux études de partage des radars du service de radiopérage fonctionnant dans la bande de fréquences 33,4-36 GHz

Recommandation UIT-R M.1465-3

Doc. 5/70(Rév.1)

Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la gamme de fréquences 3 100-3 700 MHz

Recommandation UIT-R F.1509-4

Doc. 5/75

Caractéristiques techniques et opérationnelles propres à faciliter le partage entre les systèmes point à multipoint du service fixe et le service inter-satellites dans la bande 25,25-27,5 GHz

Recommandation UIT-R F.699-8

Doc. 5/76(Rév.1)

Diagrammes de rayonnement de référence pour antennes de systèmes hertziens fixes à utiliser pour les études de coordination et l'évaluation du brouillage dans la gamme de fréquences comprise entre 100 MHz et 86 GHz

Recommandation UIT-R F.1249-5

Doc. 5/77(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles propres à faciliter le partage entre les systèmes point à point du service fixe et le service inter-satellites dans la bande 25,25-27,5 GHz

Recommandation UIT-R M.2015-2

Doc. 5/82(Rév.1)

Dispositions de fréquences pour les systèmes de radiocommunication destinés à la protection du public et aux opérations de secours en cas de catastrophe conformément à la Résolution 646 (Rév.CMR-15)
